

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE VARZAY- 17460

ENQUETE PUBLIQUE

6 NOVEMBRE / 6 DECEMBRE 2023

**Projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque
sur le territoire de la commune de Varzay.**

Arrêté préfectoral du 10 octobre 2023, de Monsieur le Préfet de la
Charente-Maritime.

**CONCLUSION ET AVIS
MOTIVE DU COMMISSAIRE
ENQUETEUR**

1) OBJET DE L'ENQUETE

Cette enquête publique concerne la demande de délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Varzay.

2) ELEMENTS ESSENTIELS DE L'ENQUETE

L'enquête publique a été initiée par un arrêté préfectoral du 10 Octobre 2023, émis par le Préfet de la Charente Maritime.

L'enquête s'est déroulée du 06/11/2023 au 06/12/2023.

L'enquête s'est déroulée sans incident, la participation du public a été faible, tant au niveau du registre physique que des courriers ou courriels.

Un PV de synthèse constatant l'absence de remarque a été remis au pétitionnaire dans les délais.

Le dossier fourni était conforme à la législation, et l'ensemble de l'enquête s'est initié et déroulé conformément à la procédure et à la législation.

3) CONCLUSION ET AVIS MOTIVE

Vu le rapport d'enquête daté du 19/12/2023, le commissaire enquêteur,

Estime que ce projet :

- S'inscrit dans le cadre de la loi sur la transition énergétique,
- A un impact quasi nul sur la faune et la flore,
- Permettra la création d'activité industrielle locale

Considère :

- Que la localisation du site sur une ancienne carrière désaffectée est optimale,
- Que la pose de grillage limitera les actuels dépôts sauvages de déchets en tous genres,
- Qu'aucune habitation ne se trouve à proximité,
- Qu'il n'y a aucune objection exprimée par le public.
- Que les 10 avis exprimés sont favorables.

Ainsi, à l'issue de l'enquête publique et pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, j'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Varzay.

Fait à ROYAN, le 19 Décembre 2023,
Par le commissaire enquêteur,



Philippe THIERY

Cette conclusion, accompagnée du rapport d'enquête publique, de ses annexes et de ses pièces jointes, est adressée le 19 décembre 2023 à la préfecture de Charente-Maritime.

Cette conclusion, le rapport d'enquête et ses annexes, sont adressés le même jour à monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

